

Questions orales

De toute évidence, le ministre conservateur avait induit la Chambre en erreur au sujet de contrats de 4 millions de dollars. Si nous raisonnons comme le très honorable député de Yellowhead, ce dernier aurait dû demander à son ministre de démissionner parce qu'il avait induit la Chambre en erreur. L'a-t-il fait? Bien sûr que non. Pourquoi? Parce que le ministre ne l'avait pas fait exprès. Les députés libéraux ont-ils réclamé la démission du ministre? Non, parce que nous connaissons la différence essentielle et fondamentale entre une simple erreur et la tromperie.

Je conseille aux députés de l'opposition de cesser d'être hypocrites, de cesser de juger les autres autrement qu'ils se jugent eux-mêmes et, pour une fois, d'être tant soit peu conséquents en appliquant les principes parlementaires.

* * *

L'OFFICE NATIONAL DU FILM**LA DÉCISION DES ÉTATS-UNIS CONCERNANT DES FILMS DOCUMENTAIRES CANADIENS**

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, les Canadiens sont fiers de l'indépendance et de la réputation internationale de l'Office national du film, dont les documentaires ont été fort prisés aux festivals du cinéma du monde entier.

Aussi est-il inacceptable que le ministère de la justice des États-Unis ait déclaré offensants trois documentaires produits récemment par l'ONF et les ait qualifiés de propagande politique. Quiconque veut projeter aux États-Unis ces trois films, «Une pluie acide du ciel», «Les pluies acides: à la croisée des chemins» et «If You Love This Planet», doit s'inscrire auprès du ministère de la Justice tout comme s'il participait à une activité subversive. Soit dit en passant, ce dernier film qui traite des risques de la prolifération des armes nucléaires est en lice pour un oscar.

Il ne suffit pas que nos représentants aillent dénoncer cet incident regrettable chez nos voisins du sud. Il faut à tout prix que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) et le ministre des Communications (M. Fox) fassent savoir clairement au gouvernement américain que le traitement qui a été réservé à ces films est inacceptable aux yeux du peuple canadien et de son gouvernement.

* * *

L'ENVIRONNEMENT**LE DÉVERSEMENT DE DÉCHETS TOXIQUES PAR LA SOCIÉTÉ AMAX—LA RENCONTRE AVEC DES MINISTRES**

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, tous les Canadiens voient l'affaire Gillespie-Lalonde d'un très mauvais œil. Les libéraux ont dépassé les bornes avec leurs multiples magouilles, le favoritisme et les moyens qu'ils semblent trouver pour récompenser leurs amis.

Depuis trois ans déjà, je cherche pour le compte des Canadiens à faire étaler au grand-jour la vérité sur l'affaire Amax. Ces mêmes libéraux des premières banquettes ont fait obstacle à toutes les démarches dans ce sens, et ils ont cherché à soustraire à la connaissance du public des documents concernant cette affaire. Les documents qui nous ont été adressés cette semaine par un expéditeur anonyme ne font que prouver, une

fois de plus, que les libéraux ne sont pas en mesure de gouverner le pays.

Ces documents révèlent que deux ministres libéraux, membres du cabinet, se sont entretenus avec les représentants d'Amax en présence de leurs avocats respectifs, avant que l'analyse environnementale commandée par le gouvernement même ne soit achevée. Les résultats de ces entretiens sont tout à fait évidents: les avocats d'Amax ont collaboré à la rédaction de la réglementation du déversement de déchets miniers dans la mer, réglementation qui a été sanctionnée par le ministre des Pêches de l'époque, l'actuel ministre des Travaux publics (M. LeBlanc), durant les élections fédérales de 1979. Les deux ministres du cabinet, M. Len Marchand et M^{me} Iona Campagnolo, peuvent se féliciter d'avoir réussi à contourner le processus d'examen du gouvernement permettant ainsi à la société Amax d'épargner 23 millions de dollars, de déverser des déchets en quantité de 8000 fois supérieure à celle permise par la réglementation du gouvernement, et d'avoir accru la méfiance qu'inspire à l'homme de la rue le système politique et législatif du Canada.

● (1115)

Comment oublier, madame le Président, que quatre groupes sur cinq de spécialistes scientifiques du gouvernement ont rejeté la proposition d'Amax concernant le déversement de déchets dans la mer? L'affaire Gillespie est un scandale. L'affaire Amax, elle, est le summum de la corruption politique.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ADMINISTRATION**L'ENTENTE SUR LE CHARBON DU CAP-BRETON—LA SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC LE CONSORTIUM EN OCTOBRE 1980**

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances au sujet d'une fuite qui semble s'être produite à l'égard du budget du 28 octobre 1980. Le ministre doit savoir que les documents déposés à la Chambre cette semaine révèlent qu'un million de dollars avait été mis de côté, lors de la préparation de ce budget, pour le Projet de liquéfaction du charbon de la Nouvelle-Écosse. Il doit savoir également qu'un jour après l'annonce du budget à la Chambre, l'accord a été conclu avec le consortium. Cet accord ayant manifestement dû être négocié et préparé des semaines à l'avance, cela prouve que le consortium était au courant de cette allocation de fonds prévue et qu'il avait l'intention de faire une demande à cet effet. Comment se fait-il que le consortium à l'origine de ce projet savait que cette allocation de fonds figurait dans le budget?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, l'allocation de crédits à la recherche sur la liquéfaction de charbon faisait, et fait toujours, partie du Programme énergétique national déposé à la Chambre en même que le budget le 28 octobre. Deuxièmement, on me signale que l'accord entre le consortium et le gouvernement a été en fait conclu plus tard que ne le prétend le député.

M. Broadbent: Le lendemain même du budget.